

DEMANDE DE CLASSEMENT

L'office de tourisme de Peisey-Vallandry, responsable de traitement de vos données, vous demande de remplir les informations suivantes dans le but de classer votre appartement, elles seront destinées à l'Office de tourisme de Peisey-Vallandry, stockées sur son serveur et conservées pendant 5 ans. Vous pouvez résilier votre inscription à tout moment et sans motif en nous envoyant un simple courrier postal à l'adresse : Service PEISEY-VALLANDRY-CLASSEMENT – Office de Tourisme de Peisey-Vallandry, Chalet Station 73210 Peisey Vallandry.

Le niveau de classement (ou le classement en cours) est un critère d'accès obligatoire pour accéder au nouveau programme Avantages Propriétaires.


Seuls les champs marqués d'un astérisque* seront transmis pour l'inscription dans le programme AVANTAGES PROPRIETAIRES.

J'accepte que certaines de mes données marquées d'un astérisque* renseignées pour le service PEISEY-VALLANDRY-CLASSEMENT soient transférées dans le programme AVANTAGES PROPRIETAIRES pour faciliter mon inscription et pour avoir accès à mes avantages et services.

Je soussigné(e) :

Votre langue * :

FR : 

EN : 

Civilité * (barrer les mentions inutiles): Mr / Mme / SCI / Indivision

NOM * : Prénom * :

Adresse domicile :

Code Postal : Commune :

Téléphone Fixe : Portable * :

E-mail * :

L'ADRESSE DE MON MEUBLE à Peisey Vallandry (remplir une fiche par appartement) :

LOCALISATION * :

NOM DU VILLAGE * (si besoin) :

NOM DE LA RESIDENCE * :

NUMERO APPARTEMENT * :

Etage :

Surface du logement :m2

Capacité du logement * :personnes

Classement actuel :étoile(s) Cristaux Paradiski ou non classé

Je suis propriétaire de ce meublé depuis le :

Mode de commercialisation (facultatif) :

Agence immobilière Conciergerie Site de PàP location par moi-même ne loue pas

J'ai pris connaissance des conditions de classement, disponibles sur le site internet de l'office de tourisme <http://www.peisey-vallandry.com/hiver/qui-sommes-nous-1.html#.V3lxE6Jtdvo>

- J'ai pris connaissance des critères obligatoires correspondants à chaque catégorie et du mode d'emploi :
http://medias.peisey-vallandry.com/images/info_pages/tab-classement-toutes-categories-1193.pdf
http://medias.peisey-vallandry.com/images/info_pages/mode-d-emploi-tableau-1195.pdf
- Je certifie que le meublé concerné est aménagé, meublé, décoré et équipé conformément à la catégorie demandée.
- Je certifie avoir compris que, lors de l'audit, le meublé doit être présenté dans les mêmes conditions qu'une location :
- Propre et en bon état
 - Libre de tout occupant
 - Avec l'électricité en fonctionnement
 - Avec l'eau disponible
 - Avec le chauffage (en hiver)
 - Avec les lits faits (pour le 5*)
- J'autorise la visite du meublé désigné ci-dessus en vue de son classement, au tarif de 50 €
(Contre-visite(s) complémentaire(s) si besoin = 30.00 Euros chacune)

Je souhaite être présent à la visite : oui non

En cas de non présentation du propriétaire ou de son mandataire au rendez-vous fixé ou d'annulation de la demande du fait du propriétaire après la visite, le montant de la visite sera dû dans son intégralité. Cette condition s'entend à l'exception de cas de force majeure justifiée par le propriétaire.

- J'accepte de recevoir les informations de la part du service PEISEY-VALLANDRY-CLASSEMENT et de l'office de tourisme de Peisey-Vallandry.

Mon contact à Peisey Vallandry :

Agence immobilière Nom Tél

Gardien ou Syndic Nom Tél

Autre Nom Tél

Fait à : le Signature :

Je certifie avoir le droit de transmettre les coordonnées de ce contact et comprends que le service PEISEY-VALLANDRY-CLASSEMENT détruira ces données après la visite de classement

A RETOURNER à :

Peisey Vallandry Classement, Office de tourisme, Chalet Station 73210 Peisey Vallandry

FICHE dûment remplie accompagnée du chèque de 50€ à l'ordre de « Office de tourisme Peisey Vallandry

QUESTIONNAIRE DE PREPARATION

QUESTIONS	REPNSES
CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	
Nombre de pièces du meublé :	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> autres.....
Nombre de couchages :couchages
L'immeuble/résidence du meublé possède un ascenseur :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
CARACTERISTIQUES GENERALES	
Le meublé est accessible aux personnes à mobilirés réduites :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Le meublé possède un séjour :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Le meublé à accès à un parking à moins de 300m :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Le meublé possède un garage privé :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Le ménage du meublé est effectué par une entreprise de nettoyage :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Le meublé possède un accès internet haut débit :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE DU MEUBLE	
La commune du meublé a mis en place un système de tri sélectif :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
La commune possède une cabine téléphonique :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
SERVICES PROPOSES AU LOCATAIRE (sur demande du client)	
Est-ce que vos locataires sont accueillis sur place (accueil personnel ou remise de clé par un professionnel)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Pouvez-vous fournir du linge de lit :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Pouvez-vous fournir du linge de toilette :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Pouvez-vous fournir du linge de table :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Pouvez-vous faire les lits à l'arrivée du clients	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Pouvez-vous fournir du matériel bébé :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non (lit ou siège)
Pouvez-vous fournir un service de ménage pendant le séjour sur demande :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Fournissez-vous des produits d'entretien :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Fournissez-vous un adaptateur électrique :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Le meublé est-il équipé d'ampoules basse consommation :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Merci d'avoir rempli ce questionnaire qui a pour objectif de faciliter et préparer au mieux la visite de contrôle. Il fait référence aux critères qui peuvent changer de statut selon la catégorie demandées et les cas particuliers.

CONDITIONS GENERALES DE CONTROLE dans le cadre des visites des meublés de tourisme

Article 1 : OBJET

Le propriétaire demande à Peisey Vallandry classement, Organisme Réputé Accrédité, qui l'accepte, de procéder à la visite de contrôle de son meublé de tourisme en vue de son classement.

Article 2 : OBLIGATIONS DE Peisey Vallandry classement

- Peisey Vallandry classement s'engage à contrôler le meublé de tourisme en utilisant les méthodes et procédures de contrôle prescrites par voie réglementaire. Les contrôles portent sur l'ensemble des critères de l'annexe I de l'arrêté du 2 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme.
- Peisey Vallandry classement s'engage à ne pas subordonner la demande de classement à une adhésion ou à une offre de commercialisation.
- Peisey Vallandry classement s'engage à conduire sa mission d'inspection et de contrôle en toute impartialité.

Article 3 : DELAIS DE REALISATION

Peisey Vallandry classement s'engage à contrôler le meublé de tourisme sous un délai de 3 mois maximum si le meublé n'est pas soumis à un rythme saisonnier. Dans la mesure où le meublé est soumis à la saison touristique (hiver), ce délai est repoussé à 6 mois.

Article 4 : RECLAMATION

Toute réclamation doit être adressée par courrier à Peisey Vallandry classement. Une réponse écrite sera retournée au plaignant sous 15 jours ;

Article 5 : CONFIDENTIALITE :

Toute information recueillie pendant la visite de contrôle est traitée de façon confidentielle et fait l'objet d'un traitement informatisé. Si juridiquement, des informations doivent être divulguées à des tiers, le propriétaire ou le mandataire est avisé des informations fournies par Peisey Vallandry classement dans les limites prescrites par la loi. Pour toute utilisation de ces informations à des fins de promotion ou de commercialisation, l'accord du propriétaire ou du mandataire sera requis.

Article 6 : DROITS DE PROPRIETE

Les droits de propriété sont protégés.

Article 7 : CONDITIONS FINANCIERES ET REGLEMENT

• Conditions financières :

Le prix dû à Peisey Vallandry classement est défini au recto du présent bon de commande. La prestation de service est forfaitaire selon le nombre de pièces à visiter et inclut l'information, la préparation de la visite de contrôle, la visite, l'établissement des rapports de contrôle version papier et version numérique, l'envoi demande de classement CERFA, la facturation et les frais de déplacement.

• Conditions de règlement :

Le règlement est dû par chèque à l'ordre de « Office de tourisme de Peisey Vallandry » à la signature du bon de commande signé par le propriétaire ou le mandataire. La facture acquittée est émise lors de l'émission des rapports de contrôle.

Article 8 : INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi informatique et libertés, l'ensemble des informations demandées sur cette DEMANDE DE CLASSEMENT, sont obligatoires pour le traitement de votre dossier. Si une ou plusieurs informations sont manquantes, votre demande de classement ne sera pas traitée et votre paiement vous sera retourné. Elles sont uniquement destinées au service Peisey Vallandry classement. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les informations vous concernant auprès de : Peisey Vallandry classement – Office de tourisme, chalet Station – 73210 Peisey Vallandry. Responsable du traitement : Office de tourisme Peisey Vallandry - Finalité du traitement : Peisey Vallandry classement.

Article 9 : DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

En cas de contestation ou différend n'ayant pas pu être réglé à l'amiable, le Tribunal de Chambéry sera seul compétent pour régler le litige entre les parties.